



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

N° C27_06_2024_08 - Contractualisation d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Mellois en Poitou - Avis conforme

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	48	17	65	25

Pour : 61	Abstention : 4	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 21 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BLANCHET Philippe, PETIT Serge, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARTIER Bernard, CHOURET Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DODIN Patrick, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GUERIN Marie-Claire, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVREAU Pierre, PAILLAUD Raymond, PICARD Marylène, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, BABIN Catherine, MANN Grégory, GICQUIAUD Floriane, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

BALLAND Cyril (pouvoir donné à BARILLOT Dorick), BAUDON Christian (pouvoir donné à GRASSWILL François), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à BARRE Gérard), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à BERTHONNEAU Frédéric), GRIFFAULT Sylvain (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à DALLAUD Hélène), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à MANN Grégory), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), PELTIER Jérôme (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), PICHON Gilles (pouvoir donné à CACLIN Philippe), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à GUERIN Marie-Claire), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à BOURDIER Christine), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à HOELLINGER Gilbert), VALERY Nicolas (pouvoir donné à TROCHON Patrick), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Etienne, GABOREAU Bernard, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KLINGLER Sarah, MERCIER

Sébastien, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Contractualisation d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Mellois en Poitou - Avis conforme

Vu l'article L.2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 275-2018 de la communauté de communes Mellois en Poitou ;

Vu la demande du CIAS ;

Vu la délibération n° du CIAS en date du 25/06/2024 ;

Le CIAS souhaite recourir à une ligne de trésorerie de 1 000 000.00 € (un million d'euros) pour financer ses besoins ponctuels de trésorerie.

Les caractéristiques financières de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

- Contractée auprès du Crédit Mutuel, elle aura une durée de totale de 12 mois.
- Les intérêts seront payables trimestriellement au taux déterminé en fonction de l'index Euribor 3 mois + marge 0,75%.
- Elle est assortie de frais de dossier d'un montant de 1 200,00 EUROS.

Conformément à l'article L. 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, le CIAS sollicite l'avis conforme du conseil communautaire pour pouvoir souscrire cette ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- EMETTRE UN AVIS CONFORME à la contractualisation d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 M€, par le CIAS Mellois en Poitou, auprès du Crédit Mutuel, selon les conditions ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET